

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 29 Novembre 2018

L' an 2018 et le 29 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FIORITO Marisa, FLODROPS Ingrid, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, POTH Michelle, PROFILI Maria Lina, ZAIDI Tassadit, MM : BRAIBANT Jean Louis, DE ANGELIS Mario, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAIR Christophe

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DARDENNE Nicole à M. BRAIBANT Jean Louis, M. RASQUIN Fabrice à M. DEVRESSE Jean Pol

**Excusé(s)** : MM : LAURENT Fabrice, MASSON Jean-Yves

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 14/11/2018

**Date d'affichage** : 14/11/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 30/11/2018

et publication ou notification

du : 03/12/2018

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme HELLEBOUT Ludivine

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Tarifs communaux 2019
- 3°) Dissimulation des réseaux rue derrière les roches
- 4°) Demande de subvention DETR Projet de réhabilitation de la rue du 18 juin 1940
- 5°) Demande de subvention DETR pour le projet de création

- d'un lotissement
- 6°) Demande de subvention DETR pour l'extension du cabinet médical
  - 7°) Convention financière 2019 avec le Centre Social et avance sur subvention
  - 8°) Subvention et avance au CAS du personnel communal
  - 9°) Convention d'utilisation du terrain de football par le tir à l'arc des 2 Vireux
  - 10°) Convention avec le collège pour la fourniture des repas
  - 11°) Office national des forêts : programme d'investissement et martelage
  - 12°) Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes
  - 13°) Questions diverses
  - 14°) Informations du Maire.

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Virements de crédits DM 4  
Participation aux festivités des 13 et 14.07.2018  
Contrat d'assurance CNP  
Créances mises en non valeur  
Remboursement de frais à Mr BORGNIET  
Convention avec Mr et Mme AUDRAN  
Tarifs communaux applicables au 01.01.2019  
Travaux de dissimulation de réseaux rue derrière les roches  
Demande de subventions projet de réhabilitation de la rue du 18 juin 1940  
Demande de subventions projet de création d'un quartier d'habitat "du béchu"  
Demande de subventions projet d'extension du cabinet médical  
Convention financière et avance sur subvention 2019 ADV Centre Social Le Lien  
Subvention et avance sur subvention au CAS du personnel communal  
Convention avec le tir à l'arc des 2 Vireux  
Convention avec le collège Charles Bruneau cantine  
ONF : Programme d'investissement 2018  
ONF : report martelage  
Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Mme HELLEBOUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu du 27/09/2018 est approuvé à l'unanimité.

Mr DEVRESSE présente au nom des membres du conseil municipal ses condoléances à Mr HUSSON pour le décès de sa mère et à Mme ZAIDI pour le décès de sa belle-mère.

Mr HUSSON et Mme ZAIDI remercient pour la gerbe qui a été déposée pour le conseil municipal.

réf : **2018-84 Virements de crédits DM 4**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de virer les crédits suivants :  
**Budget Principal de la Commune** :

Section de fonctionnement

Dépenses

6064	fournitures administratives	2 500.00
6156	maintenance	2 000.00
6228	divers	1 300.00
60632	petit équipement	1 000.00
60636	vêtements de travail	500.00
60631	fournitures entretien	1 000.00
6574	subvention	215.00
6068	fournitures	- 8 515.00
		-----
		0.00

Section d'investissement

2113	terrain aménagé	- 3 600.00
2168	fonds bibliothèque	- 4 000.00
2183	matériel de bureau	7 600.00
		-----
		0.00

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-85 Participation aux festivités des 13 et 14.07.2018**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la commune de Vireux Wallerand la participation pour la fête des 13 et 14.07.2018 de 4 959.98 €.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-86 Contrat d'assurance CNP**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le maire à signer le contrat d'assurance des risques statutaires

avec la CNP avec un taux de 7.5% pour les agents CNRACL et 1.65 % pour les agents IRCANTEC du 01.01 au 31.12.2019

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-87 Créances mises en non valeur**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en non valeur sur le budget de l'eau : 4 999.21 € dont 997.31 € de redevance pollution et sur le budget assainissement : 4 981.01 € dont 764.38 € redevance modernisation

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-88 Remboursement de frais à Mr BORGNIET**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'achat de fournitures par Mr BORGNIET pour la réalisation de travaux de peinture pour la commune,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de rembourser une somme de 40.15 € à Mr BORGNIET.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-89 Convention avec Mr et Mme AUDRAN**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de raccordement d'équipements techniques de vidéo de protection urbaine,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention de raccordement d'équipements techniques de vidéo de protection urbaine avec Mr et Mme AUDRAN à compter du 01.01.2019 pour une redevance de 50 €/an.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-90 Tarifs communaux applicables au 01.01.2019**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** pour voter les tarifs communaux ci-joints applicables du 01.01 au 31.12.2019.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs communaux 2019

DENOMINATION	DETAIL	votés 2018	PROJET 2019		
<b>SALLES*</b>	<b>Personnes de Vireux-Molhain</b>				
	Salle équipée	Salle Basse	250,00 €	250,00 €	
		Salle MPT	250,00 €	250,00 €	
		Salle de Molhain	110,00 €	110,00 €	
	Café ou vin d'honneur	Salle MPT	153,00 €	153,00 €	
		Salle Basse	153,00 €	153,00 €	
		Salle de Molhain	70,00 €	70,00 €	
	Sans Vaisselle	Salle MPT	100,00 €	100,00 €	
		Salle Basse	100,00 €	100,00 €	
		Salle de Molhain	60,00 €	60,00 €	
		Salle dessous MPT	50,00 €	50,00 €	
	Salle haute		157,00 €	157,00 €	
	<b>Salle de repli</b>				
	Salle de repli journée		106,00 €	106,00 €	
	Salle de repli 1/2 journée		54,00 €	54,00 €	
	Salle de repli à l'heure		15,00 €	15,00 €	
	<b>Personnes extérieures à Vireux-Molhain</b>				
		salle cabinet médical	56€/1/2 j	56€/1/2j	
		salle cabinet médical	112€/jou	112 €/jour	
	* Les Associations Viroquoises bénéficieront des salles gratuitement sans caution à raison de une fois par an	Salle équipée	Salle Basse	330,00 €	330,00 €
			Salle MPT	330,00 €	330,00 €
			Salle de Molhain	170,00 €	170,00 €
		Café ou vin d'honneur	Salle MPT	204,00 €	204,00 €
			Salle Basse	204,00 €	204,00 €
			Salle de Molhain	100,00 €	100,00 €
		Sans Vaisselle	Salle MPT	156,00 €	156,00 €
			Salle Basse	156,00 €	156,00 €
			Salle de Molhain	73,00 €	73,00 €
		Salle dessous MPT	63,00 €	63,00 €	
Salle haute			207,00 €	207,00 €	
Salle de repli					
Salle de repli journée			156,00 €	156,00 €	
Salle de repli 1/2 journée			80,00 €	80,00 €	
Salle de repli à l'heure			20,00 €	20,00 €	
<b>Cautions personnes extérieures et habitants de vireux-molhain</b>					
		Salle de Molhain	200,00 €	200,00 €	
		Salle Basse MPT	100,00 €	100,00 €	
		Salle Basse	750,00 €	750,00 €	
		Salle haute	500,00 €	500,00 €	
		Salle MPT	750,00 €	750,00 €	
		Salle de repli	750,00 €	750,00 €	
		caution pour prêt d'un vidéo projecteur dans une salle communale	300,00 €	300,00 €	
<b>DROITS DE PLACE</b>		Jusqu'à 7 mètres	6,35 €	6,35 €	
		Par mètre supplémentaire	1,25 €	1,25 €	
		Camion outillage et exp. Voit.	75,00 €	75,00 €	
		Petits cirques	25,00 €	25,00 €	
<b>BIBLIOTHEQUE</b>		inscription carte annuelle plus de 18 ans	5,00 €	5,00 €	
	moins de 18 ans et collectivités	gratuit	gratuit		
	personne de passage caution par document emprunté	15,00 €	15,00 €		
	vente de lot de livres		1,00 €		
	vente de lots de livres		2,00 €		
	vente de lot de livres		5,00 €		
	animation		1,00 €		
une page d'impression	0,20 €	0,20 €			
<b>AIRE DE CAMPING CARS</b>	stationnement 24h et remplissage compris	10,00 €	10,00 €		
	taxe de séjour par véhicule et par jour reversée à la communauté de communes		0,55 €		
<b>CONCESSION COLUMBARUM</b>	1 Case pour 30 ans	650,00 €	650,00 €		
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	15 ans	48,00 €	48,00 €		
	30 ans	95,00 €	95,00 €		
	50 ans	237,00 €	237,00 €		
<b>PARTS DE BOIS</b>		Tirage	01/01/2019		
	Parts de Bois	20,00 €	01/01/2020		
<b>PHOTOCOPIE</b>	Photocopie noire	0,20 €	0,20 €		
	Photocopie couleur	0,25 €	0,25 €		
	FAX : la page intérieur	1,50 €	1,50 €		
	FAX : la page étranger	2,50 €	2,50 €		
	imprimante salle informatique la page	0,20 €	0,20 €		

<u>Terrains non affermés</u>	Prés, jardins cultivables, non cultivables, non occupés, occupés par const., sarts	12,00 €	12,00 €
<u>SERVICE EAU</u>	Diamètre 15 (avec M.O pose)	92,00 €	92,00 €
	Diamètre 20 (avec M.O pose)	104,00 €	104,00 €
	Coupure d'eau	9,50 €	9,50 €
	Abonnement jusqu'au 30/09/2019	16,00 €	16,00 €
	Banchement réseau assainissement	95,00 €	95,00 €
<b>DENOMINATION</b>	<b>DETAIL</b>		
<u>REMBOURSEMENT</u> <u>VAISSELLE ET</u> <u>MATERIEL DETERIORES</u>	extincteur à eau	88,00 €	88,00 €
	extincteur à CO2	83,00 €	83,00 €
	recharge extincteur	35,00 €	35,00 €
	Assiette plate	5,35 €	5,35 €
	Assiette à dessert	3,60 €	3,60 €
	Tasse à café	2,75 €	2,75 €
	Sous tasse	1,80 €	1,80 €
	Bol	2,75 €	2,75 €
	Cuillère à café	1,00 €	1,00 €
	Cuillère à soupe	1,00 €	1,00 €
	Couteau	1,00 €	1,00 €
	Fourchette	1,00 €	1,00 €
	Fourchette à viande	8,10 €	8,10 €
	Couteau à viande	46,70 €	46,70 €
	Grande fourchette	4,55 €	4,55 €
	Grande cuillère	4,55 €	4,55 €
	Couteau à pain	4,55 €	4,55 €
	Spatule à pain	3,15 €	3,15 €
	Louche	5,40 €	5,40 €
	Verre 18cl	1,85 €	1,85 €
	Verre 24cl	1,85 €	1,85 €
	Coupe à champagne	1,85 €	1,85 €
	Coupe tahiti	3,15 €	3,15 €
	Plat creux en verre	9,00 €	9,00 €
	Plat creux en inox	10,85 €	10,85 €
	Plat inox rond ou oval	10,85 €	10,85 €
	Plat inox à poisson	12,65 €	12,65 €
	Plat à tarte	10,75 €	10,75 €
	Plat à gratin	53,95 €	53,95 €
	Casserole	35,90 €	35,90 €
	Poëlon	35,90 €	35,90 €
	Poêle	27,70 €	27,70 €
	Grande marmite	89,70 €	89,70 €
	Petite marmite	71,80 €	71,80 €
	Couscoussier	89,70 €	89,70 €
	Plateau	4,55 €	4,55 €
	Corbeille à pain	5,35 €	5,35 €
	Cendrier	1,90 €	1,90 €
	Cruche en verre	2,75 €	2,75 €
	Salière poivrière	10,85 €	10,85 €
	Crémier	12,65 €	12,65 €
	Passoire	44,85 €	44,85 €
	Ecumette	9,00 €	9,00 €
	Panier à salade	17,90 €	17,90 €
	Tire bouchon	1,85 €	1,85 €
	Ouvre boîte	4,55 €	4,55 €
	Percolateur	400,00 €	400,00 €
	Table de brasserie	100,00 €	100,00 €
	Banc	50,00 €	50,00 €
	banums pliants	400,00 €	400,00 €

DENOMINATION	DETAIL		
	Intervention adjoint technique	18,10 €	18,10 €
	Intervention adjoint technique principal 2ème classe	20,50 €	20,50 €
	Intervention agent de maîtrise	23,55 €	23,55 €
<b>NETTOYAGE BATIMENTS PUBLICS OU TRAVAUX DE VOIRIE PAR HEURE</b>	Utilisation du CASE pour travaux de branchement d'eau ou assainissement conforme aux règlements effectués par les services de la commune pour compte d'un tiers et par heure	11,15 €	11,15 €
	Utilisation du COMPRESSEUR pour travaux de branchement d'eau ou assainissement conforme aux règlements effectués par les services de la commune pour compte d'un tiers et	5,60 €	5,60 €
	Utilisation de l'hydrocureur par utilisation	20,40 €	20,40 €
	Utilisation de la balayeuse/heure hors personnel communal seul habilité à la conduire	64,35 €	64,35 €
<b>TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES DU PRIMAIRE ET MATERNELLE</b>	Tarif journalier : par repas tarif fixé par le collège	3,20 €	3,20 €
<b>LOCATION MONTAGE ET TRANSPORT PODIUM</b>	Forfait pour 10km	1 094,00 €	1 094,00 €
	sans petit déjeuner		
	par nuit		
	location chambre personne seule	30,00 €	30,00 €
	location chambre pour 2 personnes	35,00 €	35,00 €
	location chambre pour 3 personnes	45,00 €	45,00 €
	taxe de séjour par personne + 18 ans et par jour reversée à la communauté de communes		0,55 €
	caution	300,00 €	300,00 €
	Repas fourni au tarif pratiqué par le restaurateur		
	Location de VTT		
<b>RELAIS VTT</b>	enfant 1/2 journée	5,00 €	5,00 €
	enfant journée	7,00 €	7,00 €
	adulte 1/2 journée	10,00 €	10,00 €
	adulte journée	15,00 €	15,00 €
	caution	300,00 €	300,00 €
	coût de remplace des pièces détériorées		
	dérailleur avant	20,00 €	20,00 €
	dérailleur arrière	40,00 €	40,00 €
	roue avant	35,00 €	35,00 €
	roue arrière	50,00 €	50,00 €
	pédale	15,00 €	15,00 €
	kit éclairage	20,00 €	20,00 €
	trousse de réparation	16,00 €	16,00 €
	casque	35,00 €	35,00 €
	anti-vol	20,00 €	20,00 €
	VTT	300,00 €	300,00 €
	vente de carte circuit	8,00 €	8,00 €
	vente de carte postale	0,50 €	0,50 €
<b>LOCATION 1 TABLE ET 2 BANCS</b>	association extérieure à V Molhain ou non financée par le SIVOM	25,00 €	25,00 €
	CAUTION	100,00 €	100,00 €

**réf : 2018-91 Travaux de dissimulation de réseaux rue derrière les roches**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 04.07.2018 fixant le montant de la participation de la commune à la FDEA à 15 972.00 € pour les travaux de dissimulation partie rue de la carrière,  
Considérant que suite à une demande de l'architecte des bâtiments de France, le projet a dû être modifié entraînant un coût supplémentaire,  
Après délibération et vote à l'unanimité :

**DECIDE** de verser la participation pour dissimulation des réseaux à la FDEA de 16 920.00 € et verser la participation pour le matériel d'éclairage public à 15 911.91 € + 1 325.98 € pour le projet de dissimulation de réseaux partie rue de la carrière.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018-92 Demande de subventions projet de réhabilitation de la rue du 18 juin 1940**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par le cabinet DUMAY d'aménagement de la rue du 18 juin,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le plan de financement suivant et demander les subventions :

**Plan de financement :**

Coût prévisionnel des travaux : 625 000 € HT soit 750 000 € TTC

Subvention DETR Etat 30% 187 500.00 €

Subvention Conseil Départemental 20% 125 000.00 €

Participation communale 312 500.00 €

Commune TVA 125 000.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

*Mme ZAIDI fait remarquer que le projet n'a pas encore été présenté en commission de travaux.*

**réf : 2018-93 Demande de subventions projet de création d'un quartier d'habitat "du béchu"**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le plan de financement suivant et demander les subventions :

Coût prévisionnel des travaux : 250 000.00 € HT soit 300 000.00 € TTC

Subvention DETR Etat 30% 75 000.00 €

Subvention Conseil Départemental 20% 50 000.00 €

Participation communale 125 000.00 €

Commune TVA 50 000.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)



réf : **2018-94 Demande de subventions projet d'extension du cabinet médical**  
Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par le cabinet Butticker d'extension du cabinet médical,  
Vu la délibération du 27/09/2018 approuvant le coût du projet,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le plan de financement suivant et demander les subventions :  
Coût prévisionnel des travaux : 315 000.00 €HT soit 378 000.00 € TTC  
Subvention DETR Etat 30% 94 500.00 €  
Subvention Conseil Départemental 20% 63 000.00 €  
Participation communale 157 500.00 €  
Commune TVA 63 000.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)  
*Mr HUSSON reste dubitatif sur l'accord peu probable de subvention du Conseil Départemental. Mr DEVRESSE également.*

réf : **2018-95 Convention financière et avance sur subvention 2019 ADV Centre Social Le Lien**

Le conseil municipal,

Vu la convention d'objectif signée pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2021 approuvée par délibération du 20.12.2017,

Après délibération et vote à la majorité par 16 voix pour et 1 abstention (Mr DE ANGELIS),

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention financière avec l'ADV Centre Social Le Lien pour l'année 2019 et verser une avance sur subvention 2019 de 30 000 €.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 1)

*Mr HUSSON demande combien d'agents sur les 17 sont de Vireux Molhain. Mr DEVRESSE se renseignera.*

*Mr HUSSON remarque que le projet a été envoyé tardivement, que ce n'est pas clair pour lui et qu'il souhaiterait avoir une présentation par les représentants du Centre Social. Mr DE ANGELIS s'abstient car il souhaite des renseignements complémentaires.*

réf : **2018-96 Subvention et avance sur subvention au CAS du personnel communal**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 215 € et une avance sur subvention 2019 de 3 000 € au CAS du personnel communal.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-97 Convention avec le tir à l'arc des 2 Vireux**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation du stade de football par le tir à l'arc des 2 vireux.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)  
*Mr HUSSON demande si Mr MINGOLA a donné son accord. Mr DEVRESSE précise qu'il a été invité à se prononcer et qu'il ne l'a à ce jour toujours pas fait.*  
*Mme POTH fait part des échanges qu'elle a eus avec Mr ORBAN et Mr MINGOLLA.*  
*Mr DEVRESSE précise que le terrain étant communal il doit pouvoir être utilisé par d'autres associations, le football restant prioritaire.*  
*Mr HUSSON a appelé Mr MINGOLA au téléphone et s'est entretenu avec lui par SMS.*

réf : **2018-98 Convention avec le collègue Charles Bruneau cantine**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec le collègue Charles Bruneau et le centre social Le Lien pour la fourniture des repas aux élèves des écoles maternelles et primaires.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2018-99 ONF : Programme d'investissement 2018**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de valider le programme d'investissement 2018 qui sera reporté en 2019.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)  
*Mr HUSSON dit que les plantations sont pour nourrir le gibier. Mr DE ANGELIS dit que pas que pour cela.*

réf : **2018-100 ONF : report martelage**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de demander le report du martelage de la parcelle 24 en 2021.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr DE ANGELIS informe que les part de bois l'an prochain seront tirées pour deux ans, les houppiers n'étant pas faits et envahis par les ronces.*

**réf : 2018-101 Modification des statuts de la communauté de communes**

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Considérant que l'article L 5214-27 du CGCT permet de déroger à la procédure de consultation des communes, sous réserve de le prévoir dans les statuts de la communauté pour l'adhésion et le retrait d'une communauté à un syndicat mixte,

Après délibération et vote à la majorité par 16 voix contre et 1 abstention (Mr HUSSON),

**DECIDE** de ne pas accepter la modification de l'article 8 des statuts de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse comme suit :

Ancienne rédaction :

« ARTICLE 8 – adhésion de la communauté à un syndicat mixte

L'adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres donné dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté ».

Nouvelle rédaction :

« ARTICLE 8 – Adhésion ou retrait de la communauté à un syndicat mixte

L'adhésion de la communauté à un syndicat mixte est décidée par le conseil de communauté, statuant à la majorité simple. Le retrait de la communauté s'effectue dans les mêmes conditions. »

A la majorité (pour : 0 contre : 16 abstentions : 1)

*Mr DEVRESSE explique que c'est pour éviter la lenteur de décision des communes.*

### **Questions diverses :**

NEANT

### **Complément de compte-rendu:**

- Information sur le commission électorale : Dans l'ordre de naissance, Mme DARDENNE, Mr DE ANGELIS et Mr DENIS sont volontaires, Mr HUSSON et Mme ZAIDI des autres listes également. La liste sera présentée à Mr Le Préfet.

*Mr HUSSON propose qu'une protestation soit envoyée à la SNCF pour la suppression des trains et à pôle emploi pour la suppression de postes. Pour la SNCF, Mr DEVRESSE que Monsieur le Député intervient ainsi que la communauté de communes.*

*Mme PROFILI signale que le stop rue de la gare est très dangereux. Le stationnement est interdit mais pas respecté.*

*Le sujet sera discuté en commission de travaux.*

En mairie, le 03/12/2018

Le Maire Jean Pol DEVRESSE

